

***Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
du 17 mai 2013***

L'an deux mil treize, le 17 mai à 20 h 00 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Béatrice MACKERER, Philippe SCHMUCK, Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Christophe EHRHART, Pascal SCHMITT (en retard, présent à partir du point n° 3).

Absents excusés : Chantal SIMONKLEIN, Valentin KLEIN.

Absentes non excusées : Nathalie LANTZ, Joëlle STOFFEL.

Ont donné procuration : Chantal SIMONKLEIN à J-Jacques FISCHER, Valentin KLEIN à Pierre MUTZ

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV de la séance du 4 avril 2013
- 3° Complément participation SIVU des sapeurs-pompiers du Haut-Florival
- 4° Vente du véhicule Land Rover des sapeurs-pompiers
- 5° Vente d'une remorque
- 6° Vente Bordmann

Mr le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour.

Le Conseil autorise par 11 voix le rajout du point « Mur de soutènement rue du Felsenbach » **point n° 7**

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désignée par 11 voix.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2013

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent par 11 voix le compte-rendu de la séance du 4 avril 2013.

3° COMPLEMENT PARTICIPATION SIVU DES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-FLORIVAL

Le Comité syndical, lors de la séance du 14 mars 2013 (point 4.2) a fixé la participation totale pour l'année 2013 sur la base de 100 000 € en appliquant l'article 8 des statuts du syndicat c'est-à-dire :

- 50% au prorata de la population arrêtée au dernier recensement pris en compte
- et 50% au prorata du potentiel fiscal

Contrairement aux années précédentes, il est nécessaire d'augmenter la Participation des communes en raison de la non vente du véhicule Land Rover, vente initialement prévue en 2012. Le montant nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2013 du SIVU étant de 100 000 €, les participations seraient les suivantes :

Lautenbach : 47 334,15 €

Lautenbach-Zell : 30 838,01 €

Linthal : 21 827,84 €

Le Conseil municipal respectif des communes membres du Syndicat a validé le versement du montant correspondant au quart de la participation initialement prévue à 80 000 € afin d'assurer la trésorerie du Syndicat. Le montant total de la participation étant augmenté de 20 000 €, le solde à verser est le suivant :

Lautenbach : 34 711,71 €

Lautenbach-Zell : 22 614,54 €

Linthal : 16 007,08 €

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le montant total de 30 838,01 € correspondant à la participation de la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern. Un premier versement de 8 223,47 € a été effectué le 11 janvier 2013 suite à la délibération prise lors de la réunion du conseil municipal du 26 novembre 2012
- il est proposé de verser le complément d'un montant de 22 614,54 €, inscrit au budget primitif 2013 - M14, en section de fonctionnement, article 6554 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions susvisées,

4° VENTE DU VEHICULE LAND ROVER DES SAPEURS-POMPIERS

Le véhicule Land Rover immatriculé 1644 YT 68 faisait office de Véhicule de Première Intervention Hors Route (VPIHR) et était mis à disposition du SIVU des sapeurs-pompiers du Haut-Florival par la commune de Lautenbach-Zell/Sengern. Ce véhicule est toutefois une propriété mobilière figurant dans l'actif de la commune de Lautenbach-Zell/Sengern.

La vente de ce véhicule permet, en partie, le financement des travaux de réhabilitation de l'Unimog, pris en charge par le SIVU des sapeurs-pompiers du Haut-Florival avant le transfert en pleine propriété au SDIS du Haut-Rhin dans le cadre de la Départementalisation du Corps de première intervention. Il est donc nécessaire de verser le montant de la vente au SIVU des sapeurs-pompiers du Haut-Florival pour assurer le financement de cette réhabilitation actuellement achevée.

Monsieur Arnaud MARCHAND, secrétaire de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) de Villedommange confirme le souhait d'acquisition du véhicule Land Rover, immatriculé 1644 YT 68 à 20 000 €.

Aussi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser la vente du véhicule Land Rover, immatriculé 1644 YT 68, à l'Amicale des SPV de Villedommange pour un montant de 20 000 € ;
- de faire procéder aux écritures d'ordre non budgétaire correspondantes par la Trésorerie de Sultz-Florival ;
- d'autoriser le versement des 20 000 €, qui résulte de cette vente, au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers du Haut-Florival.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions susvisées,

5° VENTE D'UNE REMORQUE

Le Conseil à l'unanimité décide de céder en l'état la remorque Boeglin immatriculée 4286 XF 68, pour la somme de 400 € à Mr Kévin HAMMERER.

6° VENTE BORDMANN

Mr le Maire informe les Conseillers du devenir de la caisserie Bordmann :

En raison du constat sur les actuelles infrastructures de la commune et des projets à venir de nécessité et l'utilité publique pour la commune (ateliers municipaux, caserne des sapeurs-pompiers du Haut-Florival ...).

Vu la mise en place par la commune d'un droit de préemption sur les zones urbaines dont fait partie la caisserie Bordmann et cela dans la perspective de pouvoir acquérir cette propriété pour les besoins de la commune.

Vu que dans la perspective de l'acquisition de cette propriété, le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas engager la commune financièrement sur de grands projets imposant de recourir à l'emprunt, afin de disposer de possibilités lors de la mutation de cette propriété alors que la commune s'était déjà lancée dans des études de travaux de voiries qui sont, depuis restés en attente des suites données à la propriété Bordmann.

Vu l'intérêt, la priorité et l'attention donnés à ce dossier par la commune et ce depuis le début (courrier de confirmation du 2 août 2011). La commune serait comme indiqué par courrier du 2 mai 2013 à Maître KOCH, éventuellement intéressée par l'acquisition du bien immobilier de la caisserie Bordmann.

7° MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DU FELSENBACH

Mr le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de faire une demande de subvention pour des travaux de soutènement rue du Felsenbach (près du réservoir).

Le Conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer la demande de subvention et tous les documents y afférent. Ces travaux sont inscrits au budget 2013.

Avant le clôturer la séance Mr le Maire informe le Conseil que suite à plusieurs interpellations en raison de nuisances sonores, notamment des tondeuses qui tournent au-delà des heures et jours indiqués dans l'arrêté n° 07/2009, un rappel sur l'arrêté concernant le bruit, sera remis dans le prochain bulletin.

Séance levée à 21 h.